

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2021

*Ouverture de la séance à : 20:30*

**Présents** : Patrice ESPINASSE, Gérard PEREZ, Romain CHABRE, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Jean-Sébastien COHAS, Marie-Ange FOLLIOU, Delphine FORISSIER, Franck BLANC, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN.

**Absent excusé** :

**Secrétaire de séance** : Romain CHABRE

### Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 20 avril 2021 a été adressé aux Conseillers par mail et est présenté avec les délibérations afférentes.

**Après en avoir délibéré, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

### Point sur l'organisation des élections Départementales et Régionales

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021. Un grand merci à tous ceux qui ont répondu à la sollicitation de la Mairie pour l'organisation de ces scrutins. Pour rappel, les deux bureaux de vote seront regroupés exceptionnellement dans la salle des fêtes.

Concernant les précautions sanitaires et le conseil d'être vacciné pour tenir le bureau de vote, il est rappelé que le Maire peut signer une attestation de priorisation pour la vaccination. Si les centres de vaccination ne peuvent pas proposer de créneaux, il convient de prévenir la Mairie afin qu'un état soit adressé à la Sous-Préfecture au plus tard le 21 mai pour que des créneaux soient réservés aux membres des bureaux de vote (en principe avant le 4 juin et au vaccinodrome du Scarabée). Un planning des tenues des bureaux de vote est joint en annexe.

Important : les procurations changent ! Chaque électeur peut recevoir deux procurations ; les pré-inscriptions doivent se faire sur Internet. Incitez les électeurs qui ont peur de se déplacer à donner procuration !

*Le vote aux régionales et aux départementales est très important. En effet, les compétences de ces deux institutions leur permettent d'aider les communes, notamment rurales. Il est évident que nous n'aurions pas pu engager les travaux réalisés depuis 2014 sans l'aide du Département et de la Région. Ces subventions ont été obtenues d'une part parce que les Conseillers départementaux et régionaux ont été à l'écoute de nos demandes et ont appuyé celles-ci, mais également grâce aux décisions courageuses prises par les assemblées et surtout par leur exécutif. En effet, si le Département a été, est, et reste un échelon très proche des communes et bien que le budget départemental soit fortement sollicité par l'action sociale, l'exécutif actuel a toujours souhaité conserver son rôle d'assistance et d'aide aux petites collectivités (et ce, malgré les contraintes imposées depuis 2015 par la loi NoTRE). Concernant l'exécutif du Conseil Régional, il a mis en place depuis la nouvelle assemblée élue en 2015 des aides aux communes rurales particulièrement attrayantes, simple d'utilisation et surtout sans s'immiscer dans les choix communaux. Jamais la Région et notre Conseillère régionale référente n'est intervenue pour juger nos choix, nous estimant suffisamment responsables pour gérer le bien de notre village. Il convient également de préciser que le Département verse des aides à la CCPU (notamment la voirie pour près de 250K€ par an en moyenne) + des aides sur les projets ponctuels. La Région, sur des projets dont elle a la compétence, verse également des subventions à la CCPU (par exemple, pour la Marpa, plus de 120 K€ ont été versés). Aussi, il est plus qu'important de se déplacer les dimanches 20 et 27 juin afin de choisir celles et ceux qui s'engagent à continuer à aider nos communes.*

Pour information et pour connaître les aides et subventions obtenus depuis 2014 voici un état des aides que Juré a pu obtenir.

ANNEES	PROJETS	DEPARTE- MENT	REGION	ETAT/AGENCE S
2014	Carte communale			4 450,00 €
2014	Aménagement du Bourg	2 817,00 €		
2015	Aire de jeux enfants	3 500,00 €		
2016	Mur soutènement Cure	6 065,00 €		
2016	Etude Viaduc DETR			2 411,55 €
2016	Carte Communale	5 337,00 €		
2016	Couverture Peré Env. Parl.			5 000,00 €
2017	Equipements techniques	1 562,00 €		
2017	Osez Juré	1 740,00 €		
2017	EAGB	6 720,00 €		
2018	Chaudière de l'APC	2 321,00 €		
2018	Portail des boules	3 618,00 €		
2018	2018 Amendes de Police			9 221,00 €
2019	Accessibilité bâtiments publics		2 375,33 €	
2018	Aménagement du Bourg DETR			6 964,00 €
2018	Engazonnement terrain de foot	3 360,00 €		
2019	Salle associative et Aménagement de Bourg	158 937,00 €	18 891,20 €	38 647,20 €
2019	Accessibilité bâtiments publics		2 375,33 €	
2019	Logiciel Cimetière	4 102,00 €		
2019	Assainissement Subvention Tr2	28 660,00 €		
2020	Aménagement du Bourg	42 250,00 €		6 681,80 €
2020	Assainissement TR 1	19 840,00 €		2 586,00 €
2020	Assainissement Agence Eau			24 533,66 €
2021	Aménagement du Bourg		11 000,00 €	
2021	Assainissement			3 500,00 €
Totaux	425 016,07 €	290 829,00 €	34 641,86 €	99 545,21 €

2021/2022	Subvention en attente d'accord	56 000,00 €	70 000,00 €	33 000,00 €
-----------	--------------------------------	-------------	-------------	-------------

### Travaux supplémentaires de voirie intercommunale / Décision modificative

Dans le cadre des travaux de voirie (pour rappel, la voirie intercommunale est une compétence de la Communauté de Communes), la CCPU est en mesure d'attribuer un montant de 35 593€ pour les chantiers sur Juré. Il apparaît que le montant des travaux s'élèvera à 37 277,20 €, ce qui implique des travaux

supplémentaires de 1 684€. Dans la mesure où le Département propose une enveloppe de subventions suffisante pour aider au financement de ces travaux supplémentaires, il est rappelé la procédure suivante :

1. Juré verse 100% du montant des travaux supplémentaires
2. La CCPU prend à son compte le préfinancement de la TVA
3. La CCPU recevra les subventions de voirie du Département et remboursera la Commune à 50% des travaux supplémentaires
4. Nous devons signer une convention entre la CCPU et la Commune

Ci-dessous les travaux prévus et approuvés par la Commission voirie.

### ***JURE - VOIRIE CCPU 2021***

<b>CHANTIERS</b>	<b>N°</b>	<b>DEVIS</b>	<b>RETENU</b>
La Bussière VC Bussière	19	8 977,00 €	8 977,00 €
Chemin de la Combe VC103	20	3 601,90 €	3 601,90 €
Route de Bouzon VC6	21	16 100,95 €	16 100,95 €
La Route de Terge V11	22	3 920,27 €	3 920,27 €
Le Bray VC5	23	4 387,50 €	4 387,50 €
Le Quart option 1	62	812,38 €	
Le Quart option 2	63	289,58 €	289,58 €
<b>TOTAUX</b>		<b>38 089,58 €</b>	<b>37 277,20 €</b>
TIRAGE CCPU			35 593,00 €
MONTANT TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES			1 684,20 €

Il est demandé au Conseil d'approuver ces travaux et de donner pouvoir au Maire de signer la convention avec la CCPU pour ces travaux supplémentaires de voirie.

Par ailleurs, vu la dépense à effectuer au titre de ces travaux de voirie et dans la mesure où un complément de travaux a été ajouté aux prévisions faites initialement, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et de voter la décision modificative suivante :

<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES RECETTES</b>	
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	700.00	
2113 - 71	Terrains aménagés autres que voirie	-700.00	

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité approuve les travaux de voirie 2021 dont la liste a été présentée et approuve la décision modificative sur le budget général de la Commune telle que présentée ci-dessus.**

#### **Location logement Rue des Jonquilles**

Les travaux de la maison des Jonquilles sont en cours de finitions. Nous avons eu des demandes de locations avant même que nous annonçons la mise en location de cette maison. Une famille a été retenue qui viendra s'installer à compter du 1er août 2021.

Compte tenu des travaux effectués et de la qualité de ceux-ci, de la localisation de la maison et des niveaux de prix pratiqués habituellement dans notre secteur géographique, il est proposé au Conseil de se prononcer sur un montant de location de 450€/mois.

Le Conseil est seul habilité à déterminer le montant de la location.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, fixe le loyer de la maison des Jonquilles à 450€ par mois.**

**Servitude d'utilité publique AS1, protection captage des eaux. Demande, par les propriétaires, de levée de la servitude**

*Les détails de la servitude figurent sur le site de la Commune rubrique Vie quotidienne/Urbanisme/ liste des servitudes d'utilité publique.*

Le Maire expose :

Il existe sur la Commune de Juré une servitude d'utilité publique AS1 relative à un périmètre de protection des eaux potables et minérales selon arrêté préfectoral du 23/06/1998 (MIF/NP N° 98.228) qui instaure des zones de protection à la demande de la Société Nouvelles Eaux de France.

Suite à de nombreuses tentatives de création d'une usine d'embouteillage d'eau portant sur les forages des eaux du Goutey, elles se sont toutes révélées infructueuses. Il y a quelques années encore, un projet avait été à nouveau envisagé et d'après les informations collectées il est apparu :

- que les capacités de forage étaient trop faibles pour envisager un projet industriel;
- que la Société Nouvelles Eaux de France n'existe plus ;
- que les autorisations administratives (ARS) étaient désormais caduques.

Monsieur V. qui était propriétaire des terrains de cette source dite du Goutey et de la quasi totalité des parcelles concernées par la servitude AS1 est décédé récemment. Les héritiers questionnent la mairie quant à la gestion et l'entretien des parcelles concernées par la servitude d'utilité publique. Compte tenu des exigences exposées dans l'arrêté préfectoral du 23/06/1998, il semble impossible pour les héritiers d'envisager un entretien qui prennent en compte toutes les exigences de protection.

J'ai posé la question à la Préfecture afin de savoir s'il est envisageable d'annuler la servitude d'utilité publique afin que cette zone puisse être à nouveau libre pour une exploitation agricole et de communiquer à la mairie les procédures nécessaires.

Dans la mesure où aucune réponse de la Préfecture ne nous a été transmise, nous ne sommes pas en mesure de délibérer sur ce point. Cependant, il serait intéressant que le Conseil se prononce sur le principe de la levée de cette servitude d'utilité publique.

**Le Conseil, n'est pas, à priori, opposé à la levée de la servitude d'utilité publique AS1, protection de captage des eaux.**

### **Camping : création d'une commission pour étudier l'avenir de la zone de loisirs**

Le Conseil s'est déjà prononcé sur la possibilité de fermeture du camping municipal dans la mesure où cet équipement connaît une fréquentation en diminution constante, une rentabilité très négative et une inéquation avec les nouvelles formes de tourisme de plein air. Avant de se prononcer définitivement, il convient de mettre en discussion toutes les idées qui pourraient être mise en place pour remplacer ce camping étant entendu que ce secteur de la commune est considéré comme secteur de loisirs. Il est donc proposé de constituer un groupe de travail qui sera chargé de lister les diverses idées, d'analyser la faisabilité et de proposer au Conseil un programme sur une ou plusieurs années selon les l'étendue des projets.

**La Commission « Avenir du secteur de loisirs » est composée de Romain Chabré, Jean-Sébastien Cohas, Franck Blanc, Olivier Dufour, William Georges et Patrice Espinasse.**

### **Rétrocession concession cimetière (si on a une réponse)**

Ce point ne sera pas abordé dans la mesure où la demande officielle n'a pas encore été reçue en Mairie.

### **Demandes de subvention**

Nous avons reçu une demande de subvention de l'élan Val d'Aix Basket (voir demande en annexe) Egalement en annexe, le courrier reçu de l'EHPAD du Pays d'Urfé. Ce courrier semble être destiné à la CCPU. Les représentants de la Commune auprès de la CCPU souhaiterait donc avoir le point de vue du Conseil sur ce sujet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil, ne donne pas suite à la demande de l'Elan du Val d'Aix et**

**indique aux représentants de Juré à la CCPU qu'ils doivent impérativement demander qu'un dossier de demande de subventions très complets avec budgets, montants des travaux, éventuelles subventions de pertes d'exploitation et justification de participation pour qu'ils envisagent d'être favorables au projet de l'EHPAD.**

### Questions diverses et interventions

**France-Mobile (téléphonie mobile)** : Dans le cadre de la recherche des zones blanches par l'Etat, nous pouvons déposer sur une plateforme les secteurs de la Commune qui pourrait être déclarés en zone blanche. Nous avons déjà déposé un signalement en 2017 qui n'a pas été suivi de travaux. Ci-dessous le mail de réponse des services de l'Etat à ce sujet :

Les signalements précédemment saisis sur la plateforme France Mobile avaient été analysés et avaient conclu à une bonne couverture de territoire.  
Aussi, au vu des problèmes de téléphonie mobile toujours d'actualité sur votre commune, je vous propose de saisir un nouveau signalement sur la plateforme France Mobile avant le 20 mai 2021.  
Il fera ainsi l'objet d'une nouvelle étude-radio.

Il serait intéressant de nous positionner sur l'utilité de déposer un nouveau signalement sur cette plateforme. **Les zones blanches existantes sont situés au BRAY, VAUDIER, BOURG**

**Point sur les travaux Jonquilles** : les travaux sont quasiment terminés. Il reste le branchement du chauffe-eau, le branchement THD et la pose des grillages (livraison des panneaux en juin). On repousse un peu la réception des travaux.

**Point sur le projet Croix-St-Just** : les consultations ont été envoyées, quelques visites ont été faites par les entreprises. Date limite de remise des offres le 21 mai. L'architecte doit nous donner des informations sur l'analyse des offres, la consultation de la commission bâtiments et la date prévue pour le lancement des premiers travaux. Par ailleurs, le diagnostic amiante/plomb avant travaux a révélé une présence d'amiante sur les colles des plinthes et faïences des WC du préau qui doivent être démolis ; nous attendons des informations de l'architecte sur les éventuelles conséquences et sur une analyse du diagnostic plomb.

**Redevance Ordures ménagères** : la CCPU n'étant pas en mesure de réaliser les modifications annuelles fiables des redevances des ordures ménagères, il est demandé aux Communes de contrôler le listing des redevances de Juré. Pour ce faire, cette liste a été adressée à l'ensemble des Conseillers qui doivent faire part des éventuelles adaptations, corrections et modifications nécessaires. **L'état est vu en détail avec le Conseil qui approuve toutes les modifications.** Un compte-rendu de la dernière réunion de la commission OM de la CCPU est fait par Delphine ; il est prévu une communication accrue pour informer sur les bons gestes pour mieux trier et recycler et ainsi limiter ce que l'on appelle les « déchets ultimes » qui coûte très chers à collecter et à traiter. **Le Conseil précise qu'il est cependant regrettable que de nombreuses actions relatives aux ordures ménagères soient toujours à l'étude et qu'assez peu soient en application ; Le Conseil réitère sa position pour que les redevances ne subissent pas d'augmentation tant que les communications sur les « bons gestes » ne seront pas engagés.**

**Animations culturelles subventionnées par le Département** : Romain fait état de son ressenti après lecture du dépliant édité par le Département. Les spectacles théâtre/enfants sont un peu trop modernes et parfois un peu incompréhensibles. Il existe un bon programme musical mais la durée des spectacles est en général un peu courte. Il est suggéré d'envisager plutôt des spectacles originaux pour mettre en avant des groupes ou des artistes très locaux. **Ce point sera étudié quand le déconfinement aura lieu et que les conditions d'organisation seront un peu plus claires.**

**Pétition Pharmacie Crémeaux** : Suite à la fermeture de la pharmacie de Crémeaux des habitants se sont mobilisés pour tenter de convaincre les autorités sanitaires pour que la pharmacie puisse rouvrir, ce qui ne semble pas être le cas actuellement. **Les Conseillers ont tous signé cette pétition.**

**La séance est levée à 22:10**